

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1****DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION****1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française       (1) Libre confessionnel  
 (1) Provincial et communal       (1) Libre non confessionnel

Le 12 juin 2006

Identité du responsable pour le réseau : (2) Jean STEENSELS Date et signature (2) : .....

**2. Intitulé de l'unité de formation : (2)****INFORMATIQUE - IMAGE VECTORIELLE**CODE DE  
L'U.F. (3)

756723021E1

CODE DU DOMAINE 709  
DE FORMATION (4)**3. Finalités de l'unité de formation :** Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)**4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)**5. Classement de l'unité de formation :**

(1) Enseignement secondaire de :       (1) transition       (1) qualification  
du degré :       (1) inférieur       (1) supérieur

 (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long**Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur**

Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

**6. Caractère occupationnel :**  (1) oui       (1) non**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de 1 page (2)**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de 1 page (2)**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de 1 page (2)**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de 1 page (2)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3) 756723021E1	Code du domaine de formation : (4) 709
--	--

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum :

<b>1. Dénomination du (des) cours</b> (2)	<b>Classement du(des) cours</b> (2) (5)	<b>Code U</b> (2) (6)	<b>Nombre de périodes</b> (2)
Laboratoire d'informatique	CT	S	64
<b>2. Part d'autonomie</b>		P	16
		Total des périodes	<b>80</b>

v

**12. Réserve au Service d'inspection :**a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

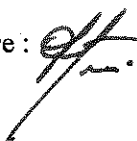
ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

J. LEONARD

Administrateur pédagogique

Date : ..... 6. 03.06 .....

Signature : 

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

D 8 BIS/UF : au 01.03.98

**ANNEXE 1**

**FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

**INFORMATIQUE - IMAGE VECTORIELLE**

---

**1. FINALITES GENERALES.**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**2. FINALITES PARTICULIERES.**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de s'initier aux techniques et connaissances nécessaires à l'utilisation des systèmes informatiques, en particulier en ce qui concerne les logiciels de type « dessin vectoriel » ;
- ◆ de produire des documents en tenant compte des contraintes techniques et esthétiques ;
- ◆ de répondre de manière raisonnée à l'informatisation par la compréhension des concepts mis en jeu ;
- ◆ de développer un « souci qualité » dans sa production.

## **ANNEXE 2**

### **CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **INFORMATIQUE - IMAGE VECTORIELLE**

---

##### **2.1. Capacités.**

L'étudiant sera capable :

*face à un système informatique connu, en respectant le temps alloué, les règles d'utilisation du système informatique et en utilisant les commandes appropriées,*

- ◆ de mettre en route le système informatique
- ◆ d'utiliser ses périphériques
- ◆ de mettre en œuvre des fonctionnalités de base du système d'exploitation en vue de la gestion de répertoires et de fichiers
- ◆ de créer et d'imprimer un fichier
- ◆ de clôturer une session de travail

##### **2.2. Titres pouvant en tenir lieu.**

Attestation de réussite de l'unité de formation « INFORMATIQUE - INTRODUCTION A L'INFORMATIQUE » de l'enseignement secondaire supérieur de transition.

**ANNEXE 3**

**CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITE DE FORMATION**

**INFORMATIQUE - IMAGE VECTORIELLE**

---

Pas plus de deux étudiants par poste de travail.

**ANNEXE 4****PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION****INFORMATIQUE - IMAGE VECTORIELLE**

---

Au travers de créations personnelles, en veillant à la qualité esthétique de la production, l'étudiant sera capable :

- ◆ de définir le dessin vectoriel et le Bitmap
- ◆ d'expliquer le choix d'utilisation et reconnaître l'origine du fichier
- ◆ d'utiliser les outils de dessin :
  - formes élémentaires et motifs
  - tracés de Bézier droits et courbes, points d'ancrage, lignes et points directeurs, ...
- ◆ de réaliser la mise au net de pictogrammes, de logos et de dessins à partir d'une image scannée, d'un crayonné ou d'un lay-out
- ◆ d'utiliser les différents graphes, de les personnaliser par l'utilisation des propriétés particulières
- ◆ de coloriser des objets dessinés à l'aide :
  - d'aplats de couleurs
  - de dégradés
  - du filet de dégradés
- ◆ d'intervenir sur les propriétés des objets dessinés (modification de la taille, de la couleur, de la forme par ajout et suppression de points d'ancrage, ...)
- ◆ de gérer les tracés (utilisation dans l'espace, rotation, symétrie, déformation,...)
- ◆ de créer de nouvelles formes par association de formes élémentaires
- ◆ de choisir les attributs de caractère et de paragraphe
- ◆ de définir et d'utiliser les styles
- ◆ de grouper, de dissocier des objets dans des calques ou par sélection multiple
- ◆ d'utiliser et de personnaliser les filtres et les effets
- ◆ d'optimiser, de sauvegarder et d'imprimer les dessins en fonction de diverses destinations (web, prépresse, multimédia, ...)
- ◆ d'accéder à l'aide en ligne du logiciel et de consulter la documentation

**ANNEXE 5**

**CAPACITES TERMINALES DE L'UNITE DE FORMATION**

**INFORMATIQUE - IMAGE VECTORIELLE**

---

*A partir d'un projet personnel ou imposé par le chargé de cours, nécessitant notamment des compositions de dessin, l'incorporation de textes, le recours à des filtres ou à des effets,*

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'utiliser les outils des logiciels de dessin vectoriel pour produire un document graphique répondant au projet
- ◆ de justifier ses choix techniques et esthétiques

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de créativité
- ◆ la qualité esthétique de la production
- ◆ la pertinence des choix techniques et des méthodes de travail mises en œuvre
- ◆ le degré d'autonomie atteint

**ANNEXE 6**

**CHARGE DE COURS DE L'UNITE DE FORMATION**

**INFORMATIQUE - IMAGE VECTORIELLE**

---

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle actualisée dans l'utilisation d'un logiciel de dessin vectoriel.